DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FL

Envoyé en préfecture le 01/12/2022 Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

ID: 057-200073609-20221129-DCM842022-DE

EXTRAIT DU PROCÈS VERBA

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **29 NOVEMBRE 2022**

NOMBRE:

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

de conseillers en exercice : 21 de présents : 17 de votants : 21

Etaient présents :

Mmes BAYEUR Laurence, BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie, SIMONIN Valérie

Mrs DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRERY Francis, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

<u>Étaient absents excusés</u> :

<u>Étaient absents</u> :

Procurations:

Mme BADIE Nataly qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie Mme GAUTIER Marina qui a donné procuration à Mr LEVE Damien Mme HAJRI Sabrina qui a donné procuration à Mme BAYEUR Laurence Mr BASTIEN Alain qui a donné procuration à Mr GULINO Eric

Le Maire certifie que le compte cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 06/12/2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 24/11/2022 Un scrutin a eu lieu Mme Andrée FRANCOIS a été nommée pour rendu de remplir les fonctions de secrétaire

N° 84/2022 : Contrat maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux secs rue Principale, rue de Pange, rue de Metz et St Agnan

Ayant entendu l'exposé de Madame MARX Anne-Marie, Adjointe au Maire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par 21 VOIX POUR

- ACCEPTE la proposition du bureau d'étude LVRD concernant le contrat de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux rue Principale, rue de Pange et St Agnan pour un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC pour les études,
- 4.2% du montant de l'opération pour le suivi des travaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre,
- VOTE les crédits nécessaires à cet effet.

N.MONTOL POSELLE DE L

Pour extrait conforme Ogy-Montoy-Flanville, le 29 novembre 2022

Le Maire,/ Eric GULINO